

temen au préfet la thèse développée dans l'article auquel il répond. Dès lors, il est nécessaire de rectifier l'inexactitude de cette imputation.

» Ancun acte du préfet n'a donné le droit de penser et d'affirmer qu'il approuve et qu'il partage la théorie que lui attribue le *Journal de l'Est*. Il reconnaît, au contraire, formellement le droit qu'ont les particuliers de recueillir et de distribuer, circuler et vendre, sans en verser dans les caisses des bureaux de bienfaisance. On n'ignore pas, d'ailleurs, que cette doctrine est conforme à la jurisprudence de la cour de cassation, et il ne s'en est point écarté, d'accord sur ce point avec l'administration municipale de Poitiers.

Le *Temps* publiait, il y a trois jours, avec complaisance les félicitations échangées entre M. de Freycinet et le prince de Hohenzollern.

Nous trouvons dans le *Berliner Tagblatt* le récit suivant des réceptions à Berlin, qu'on peut mettre en regard des compliments réciproques faits à Paris :

M. de Saint-Vallier, Odo Russell, Sadowitz et de Sontag se sont arrivés à midi au palais. Le maître des cérémonies se rendit dans la salle où ces messieurs s'étaient réunis pour s'assurer s'ils pouvaient signaler leur présence à l'Empereur.

— Messieurs les Ambassadeurs sont-ils tous présents ? demanda-t-il.

— Il y a trois ambassadeurs complets et un demi-ambassadeur qui a demissionné, répondit le comte de Saint-Vallier. Au moment de bonne humeur, auquel ses collègues s'associèrent.

Quelques instants après, l'Empereur arriva. Au moment où il s'avançait vers le milieu de la salle, le fourreau de l'épée de l'Empereur glissa à terre et forma un obstacle à sa marche.

L'Empereur passa quelques instants à se dégrader et, après être parvenu, jeta le fourreau dans un coin. Cela fait, l'Empereur, dont l'épée était venue de son fourreau, s'avança vers les représentants des puissances étrangères. Il s'empressa d'élever à cette situation extraordinaire toute sa dignité et dit avec un air sérieux :

— Messieurs, j'espère que ceci n'est pas un mauvais présage.

L'Empereur s'est entretenu en français avec les ambassadeurs, excepté avec l'ambassadeur d'Autriche à qui il parla allemand. Le comte de Saint-Vallier ayant voulu lui exposer les motifs de sa demission, l'empereur l'interrompit en disant :

— Laissez cela, la chose est trop délicate.

Il y a eu dans cette réponse de l'Empereur Guillaume l'intention bien marquée d'éviter toute explication.

Une croix sur une tombe

Sous ce titre, on lit dans le *Gaulois* : Depuis un an, Georges Herbelin était attaché comme interne au service de l'hôpital Sainte-Eugénie ; empressé auprès des petits malades confiés à ses soins, il était aimé de tous, les parents et les commensaux de Sainte-Eugénie. Sous la direction desquels est placé cet hôpital, l'ambonier, le directeur et les directeurs et les médecins en chef, tous estimaient et admiraient l'assiduité et le courage que déployait chaque jour ce jeune docteur.

La semaine dernière, c'était deux petites filles, atteintes de la diphtérie qui donnaient ses soins, et avec un tel empressement que les pauvres enfants n'étaient heureux que lorsque « le monsieur » arrivait près de leur lit, les entourant des attentions les plus délicates et les plus empressées.

Mardi dernier, Georges Herbelin vint, selon son habitude, visiter ses malades, et, comme il s'approchait du lit n° 32 pour prendre la température du corps de l'enfant qui y reposait, le docteur Lannelongue le prit à part et lui dit :

— Herbelin, je vous engage à retourner près de votre mère ; vous me paraissez malade.

— M. le docteur, je n'éprouve rien... je vous assure... — Je vous en prie, et, au besoin, je vous l'ordonne.

Le jeune interne obéit à contre-cœur et se rendit chez lui rue Gay-Lussac, où il ne tarda pas à prendre le lit, hélas ! pour ne plus le quitter vivant.

Le soir même mouraient les deux petites filles pressées desquelles Georges Herbelin avait soigné le germe de la maladie qui devait l'emporter peu de temps après.

En vain les docteurs Lannelongue et Bertholon l'entourèrent-ils de leurs soins les plus incessants : cataplasmes au lait de chèvre, à l'acide chlorhydrique, au sulfate de cuivre — remèdes employés en pareil cas — rien n'y fit ; le malheureux mourut frappé par le docteur Herbelin, et devait en faire un martyr de la science.

En présence de ce dévouement poussé jusqu'à l'héroïsme, le docteur Lannelongue courut à l'église, vendredi soir, où il obtint d'urgence l'autorisation de M. le Préfet de la République, à qui il demanda la croix de la Légion d'honneur pour Herbelin, en faisant valoir les droits que ce malheureux jeune homme avait acquis au péril de sa vie.

M. Grévy se vit dans l'obligation de prier M. le docteur Lannelongue d'aller trouver directement M. le général Vinoy, grand-chancelier de l'Ordre, celui-ci, mis au courant des démarches faites et du motif qui les avait provoquées, fit rédiger, séance tenante, le décret qui nommait Georges Herbelin chevalier de la Légion d'honneur.

Da là, après s'être rendu dans un magasin du Palais-Royal, où il fit l'achat d'une croix, le docteur Lannelongue, heureux et fier à la fois de la réussite de l'initiative qu'il avait prise, s'empressa de gagner le n° 3 de la rue Gay-Lussac, pour annoncer cette bonne nouvelle à son malade.

C'est avec une émotion poignante et en quelque sorte solennelle que le docteur remit sur la poitrine de Georges Herbelin cette croix d'honneur si dignement méritée et si vaillamment acquise.

Douze heures après le jeune interne rendait le dernier soupir, non sans s'être vu mourir et sans avoir recommandé à sa bonne mère de veiller sur ses deux cousins.

Georges Herbelin n'était âgé que de vingt huit ans !

A cette victime de la science, l'Assistance publique a donné un témoignage de sa reconnaissance et de son admiration.

Les obsèques de Georges Herbelin, qui auront lieu demain, à deux heures, dans la chapelle de l'hôpital Sainte-Eugénie, seront MM. Lepère et Herold, des délégations du corps médical et du conseil municipal de Paris, les médecins et les internes des divers hôpitaux et hospices, etc.

LETTRES DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 5 janvier 1880.

On s'était trop hâté d'annoncer comme un fait accompli la grâce des écrivains de la Commune ; ces grâces seront seulement signées dans le Conseil de demain. On prétend que ce retard est la conséquence de négociations entamées par M. de Freycinet à l'effet d'obtenir un engagement des exclus qu'ils s'abstiendraient de toute nouvelle revendication. Mais cette assertion, qui semble justifier le langage du *Mot d'Ordre*, beaucoup plus modéré depuis quelques jours, serait d'autant moins fondée que la plupart des condamnés proposé à la clémence présidentielle auraient, dit-on, déclaré qu'ils n'acceptaient pas la grâce, et que tant qu'ils ne seraient pas amnistiés purement et simplement, ils ne modifieraient pas leur attitude. Le Cabinet devra donc en prendre son parti ; aussi faut-il reconnaître que c'est un bien pour l'amour de l'art, c'est-à-dire pour l'honneur du principe, qu'il se résigne à faire cette nouvelle amende honorable au profit de l'insurrection de 1871.

Les changements qui viennent d'avoir lieu dans le haut personnel des finances, ne constituent qu'une satisfaction platonique pour les membres de la majorité en quête de places pour leur clientèle électorale. Mais le pire pour eux, c'est que les excitations paraissent devoir s'arrêter là et ne pas dépasser les conches supérieures de l'administration. Quel que fût le zèle de M. Wilson ou sa volonté, il a dû s'arrêter devant ce qui jappellerait un cas de force majeure pour tout ministre des finances : l'impossibilité de recruter, je ne dis pas des hommes capables pour remplacer les agents révocables, mais des fonctionnaires offrant les garanties de responsabilité exigées de tout employé du Trésor.

Cet obstacle devant lequel M. Léon Say avait dû s'arrêter, sera également insurmontable pour son successeur, à moins qu'il ne dispense ses subordonnés de tout cautionnement ou qu'il ne veuille faire ce cautionnement lui-même.

Pour remplacer les ambassadeurs, les ministres plénipotentiaires, les consuls et les secrétaires d'ambassade, la difficulté n'est pas moins grande pour M. de Freycinet, bien qu'elle appartienne à un autre ordre d'idées. En admettant que le nouveau ministre des affaires étrangères soit décidé à faire bon marché des noms des futurs agents diplomatiques de la France, en admettant qu'il n'éprouve aucune difficulté pour avoir à leur sujet l'agrément des Etats étrangers, il reste deux conditions essentielles vis-à-vis desquelles il ne saurait transiger, celles de l'éducation et de la fortune. Toutes les deux sont indispensables pour aborder la carrière diplomatique, à moins de vouloir prêter au monde entier à rire à nos dépens, et l'on d'ate que, sur ce terrain, il y ait abondance de candidats républicains.

M. Waddington avait dû, pour ce motif et malgré les sollicitations des chefs de la majorité, avouer son impuissance à recruter le personnel de son ministère dans les nouvelles couches ; M. de Freycinet abouira au même résultat, la chose est forcée et l'on peut prévoir déjà les attaques qu'il aura à subir de ce chef de la part de ses amis de l'Union républicaine et de l'extrême gauche.

M. Challemel-Lacour est proposé, il est vrai, pour l'ambassade d'Allemagne, mais les organes des gauches qui le représentent déjà comme agrégé par le prince de Bismarck, se trompent complètement. M. de Hohenzollern a promis de recommander notre ambassadeur à Berne pour le poste de Berlin, voilà tout ; jusqu'à présent, la réponse du chancelier de l'Empire n'est pas encore parvenue ici.

Le principal mérite de M. Challemel-Lacour auprès de M. de Bismarck, sera sa connaissance de la langue allemande. Joignez à cela que M. Challemel-Lacour a de l'instruction et de bonnes manières, et vous comprendrez que des chances sérieuses se rattachent à l'approbation du premier ministre de l'Empereur Guillaume.

En fait, M. de Bismarck traitant ici toutes les grandes affaires par l'intermédiaire du prince de Hohenzollern sans passer par notre ambassadeur à Berlin, on comprend qu'il n'attache qu'une importance secondaire à l'aptitude diplomatique de notre représentant. Le principal pour lui, c'est que la personne de notre ambassadeur lui soit agréable, ainsi qu'à l'Empereur. Or, ces deux points ne semblent pas devoir faire question avec M. Challemel-Lacour. Les démissions du général Chanzy, de M. Fenrier et du vicomte Ducloux, paraissent décidément conjurées, car on n'en parle plus ici dans les salons, où il en avait été question tout d'abord.

La circulaire que M. de Freycinet adresse à nos divers représentants à l'étranger pour leur indiquer comment ils doivent exposer la signification politique du changement ministériel qui vient de s'opérer en France, changement sans influence sur la politique extérieure du gouvernement de la République, sera lue au Conseil des ministres de demain. C'est vous dire assez qu'elle n'a pas encore été envoyée, contrairement à ce qu'on prétend plusieurs journaux.

La République française continue à être à peu près seule dans toute la presse républicaine pour défendre la thèse du préfet de la Somme qui réclame pour la caisse des bureaux de bienfaisance non-seulement le produit des quêtes faites dans les églises, mais encore les sommes recueillies au moyen de souscriptions ou de collectes par les Comités libres. C'est tout simple, ce préfet étant le frère de son principal représentant, M. Spuller, le confident de M. Gambetta. Mais jusqu'à présent, le moule de l'opportuniste n'a pas brillé par la connaissance de la matière et il n'a mis au service

de la cause qu'il défend que beaucoup d'affirmations jointes à beaucoup d'arrangements. Ainsi la loi de Prorial an XI, sur laquelle il base toute son argumentation n'existe pas, et il y a, indépendamment de la jurisprudence du Conseil d'Etat, un avis du fameux jurisconsulte Portalis, qui fait bonne justice de toutes les prétentions de nos libéraux-penseurs à vouloir supprimer à leur profit toutes les manifestations individuelles de la charité !

Quant à l'arrêt du ministre de l'intérieur du 3 prairial an XI, dont on explique, rue de la Chaussée d'Antin, il ne s'applique qu'aux administrations des bureaux de bienfaisance, lesquelles sont autorisées à faire verser le produit de leurs quêtes dans les caisses des bureaux de bienfaisance. Mais qu'à ce moment cet arrêté avec ses autres quêtes on trespasse par d'autres que les bureaux de bienfaisance ?

C'est ce que la République française n'essaye même pas de démontrer. Aussi battue sur ce terrain et sentant du reste combien la question considérée au seul point de vue de l'exercice de la liberté individuelle tourne contre elle et ses prétendues doctrines libérales, fait-elle intervenir la raison d'Etat, la nécessité de ne pas donner des armes aux ennemis qui conspirent éternellement contre lui, et qui, au moyen des sommes considérables versées entre leurs mains à titre d'aumônes, pouvaient être à un moment donné, une puissance contre la République. C'est faire, comme vous le voyez, bien bon marché de la force de celle-ci. Quoi qu'il en soit, les opportunistes voulant voir le dernier mot en cette affaire, et la législation existante ne le leur donnant pas, ils vont s'exister au Parlement pour y suppléer. On annonce, en effet, dans les groupes de la gauche qui se réunissent au Palais-Bourbon, le dépôt à l'ouverture de la session, d'une proposition tendant à rendre les bureaux de bienfaisance seuls dépositaires et dispensateurs des sommes de toute provenance destinées à être employées en bonnes œuvres quel que soit le destinataire.

La Bourse poursuit avec vigueur son mouvement de hausse.

C'est durant le marché qu'on a appris la mort de M. le comte de Montalivet, le plus vieil ami du roi Louis-Philippe, dont il a été durant tout le règne de ce prince, le confident favori. M. de Montalivet parvenu à une extrême vieillesse, quoiqu'il souffrît presque constamment de la goutte depuis un demi-siècle, est resté durant tout le second Empire, dans ses terres où il resta l'ami fidèle de la famille d'Orléans. Après la guerre et la Commune, un changement d'opinion sur lequel je n'insisterai pas, le rallia aux idées de M. Thiers devenu un partisan du maintien de la République. Ainsi que le constatent plusieurs journaux du soir, personne n'a oublié le retentissement qu'eut l'adhésion de M. de Montalivet au nouveau régime. L'âge et la maladie ne lui permirent pas de prêter au gouvernement républicain un concours actif, mais il fut cependant en devenant le mandat des divers groupes de la gauche sénatoriale qu'il écrivit sénateur inamovible. L'ancien ministre de la monarchie de Juillet est mort, dit-on, en républicain convaincu. Soit. Pourquoi insister, en ce temps de défiances et de palinodes ?

Hier matin, dimanche, a eu lieu à l'église Sainte-Genève le pèlerinage général des Sociétés de Saint-Vincent de Paul de Paris. Son Em. le cardinal Guibert a célébré la Sainte-Messe, à laquelle tous les membres de la confrérie, au nombre de 1800, ont assisté. Après la messe, Son Eminence a rappelé en quelques paroles pleines d'autorité aux assistants qu'ils devaient redoubler de charité dans les moments où la misère est la plus grande. De tels exemples consistent de ceux qu'on ne voudrait point voir alors qu'on est malheureusement contraint à les constater.

On prétend que dans le Conseil tenu ce matin, on s'est occupé de nouveau de la procédure qui sera suivie, pour expliquer aux Chambres les causes et la portée de l'évacuation du nouveau ministère. Grave question à laquelle vient s'ajouter la réclamation plus grave encore du programme. Que vait-on dire au sujet des lois Ferry, de l'épuration des fonctionnaires et surtout des coupes sombres à pratiquer dans les futures de la magistrature ? Râsera-t-on certains tribunaux en bloc, ou la hache frappera-t-elle isolément tel ou tel membre ? On est bien embarrassé sur ce point ; car les députés veulent le maintien de tous les tribunaux de leurs arrondissements, autrement ils ne seraient pas réélus, et si tous ces tribunaux sont conservés, comment procéder en grand aux nécessités ? Le problème est plus qu'ard.

Dans la réception qui a eu lieu ce matin, au ministère de la justice, les premiers présidents de la cour de cassation et de la cour de Paris ont notamment affirmé la ferme résolution de leurs compagnons de faire respecter à toutes les lois ». M. le garde des sceaux les a remerciés de ces assurances, exprimant le désir de ramener la même résolution dans toute la magistrature.

La Débauche de la Seine.

La situation s'est beaucoup améliorée sur la Seine. Les eaux du fleuve ont repris hier un niveau normal, et Bercy, qui avait été en partie inondé dans la journée d'avant-hier, est aujourd'hui complètement débarrassé. On signale cependant une nouvelle crue de la Seine qui atteindra, d'ici mercredi, la cote de 5 m. 20 au pont d'Austerlitz, 5 m. 5 au pont de la Tourneville et 6 m. 10 au Pont-Royal, avec oscillation de baisse, puis de remonte. La cote d'hier, au Pont-Royal, était de 5 m. 50. La sur-élévation brusquée des eaux, qui s'est produite le jour de la débacle, dans la nuit au moins de Paris était artificielle ; la chute du pont des Invalides en a été la cause.

Tout Paris était hier sur les rives de la Seine, depuis Bercy jusqu'au Point-du-Jour. On voulait se rendre compte des désastres causés par la débacle ; mais les

curieux ont été quelque peu déçus par le simple spectacle de rades glacées par les eaux boueuses et jaunâtres.

M. Grévy s'est rendu hier au pont des Invalides, où il a été reçu par l'Alphand, le principal fonctionnaire de la navigation. L'affluence des visiteurs était, sur ce point, considérable. De là, le président de la République est allé à Bercy, où l'avaient précédé MM. Herold, préfet de la Seine ; Vergniaud, s'cretaire général ; Andrieux, préfet de police ; et Caubet, chef de la police municipale. La banlieue parisienne a été éprouvée par la débacle et par l'inondation.

La Guerre dans l'Amérique du Sud

Depuis quelques semaines, nous nous bornions à publier sans commentaires les dépêches du Chili et du Pérou, au sujet de la guerre engagée entre les deux Etats. Comme on a pu le voir ces dépêches étaient absolument contradictoires : chacun des partis s'attribuait le triomphe, et il nous était impossible, pour des événements aussi lointains, de décider lequel.

Aujourd'hui, le jour commence à se faire sur la campagne. Le Pérou a été battu sur terre aussi bien que sur mer. Sa marine, au début des hostilités, a subi des pertes sensibles qui l'ont à peu près anéantie. Quoique allié à la République de Bolivie, il n'a pu repasser sur terre les désastres éprouvés dans la lutte maritime. Il paraît certain que les armées coalisées ont été battues à Tarapaca par les troupes chiliennes. Du reste, la marche en avant de ces dernières prouve suffisamment leur victoire.

La guerre semble se compliquer encore de révolutions. Dans ces républiques menées par des généraux et où tous les gouvernements ont pour origine des coups de main, la guerre est la seule condition de durée. La défaite est, la plupart du temps, le signal de nouvelles révolutions. Ainsi, on annonce la fuite du président Prado, et une émeute à Lima, à la suite de laquelle Pardo a pris le titre de dictateur.

Seulement, ces brusques changements de gouvernements ne sont pas de nature à rétablir les affaires du Pérou. Le renversement de l'autorité a toujours un caractère fatal sur l'organisation de l'armée et l'unité des opérations militaires.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

M. Charles Jonglez qui vient d'être élu conseiller général du canton-nord de Tourcoing, a envoyé, comme don de joyeux aveuement, aux habitants des localités de sa circonscription électorale, un certain nombre de hectolitres de coke : 650 hectolitres à Halluin, Roncq et Linselles ; 450 hectolitres à Neuville-en-Ferrain ; 400 hectolitres à Bousval.

L'avis des dons était accompagné de la lettre suivante adressée aux maires :

Tourcoing, le 5 janvier 1880.

Monsieur le maire,

Je viens vous exprimer toute la satisfaction que j'éprouve de voir si bien accueilli par les électeurs de votre commune, au scrutin de dimanche dernier, pour le représenter au Conseil municipal, un homme qui, par son dévouement, je suis sûr de reconnaître en consacrant à la défense de leurs intérêts le zèle et le dévouement qui ont été sa marque.

Etant maintenant des vôtres, je tiens à apporter, chez vous comme ici, ma part aux secours exceptionnels que, en ces temps si rigoureux, vous avez à donner à vos malheureux. Monsieur le maire, vous prie de vouloir bien faire distribuer, en mon nom, par les propriétaires, toutes les pratiques disponibles de coke qui seront mis à votre disposition à l'usine municipale du gaz, à Tourcoing.

Vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Charles Jonglez, conseiller général du canton-nord de Tourcoing.

M. le Préfet du Nord nous communique la note suivante :

« Par suite du passage et de l'évacuation des glaces, la circulation est rétablie depuis hier, 3 janvier, sur tous les canaux relevant du service de la navigation du Nord et du Pas-de-Calais.

Voici quelques détails rétrospectifs sur la voie au-dessus dans les arrondissements d'Avènes et de Valenciennes.

A Avènes, plusieurs maisons du quai de l'Hôpital ont été envahies jeudi par les eaux et ont dû être abandonnées par leurs propriétaires. Toutes les prairies disparaissent complètement sous les eaux qui formaient un immense lac aux abords de la ville.

A Valenciennes l'eau était jeudi plus élevée qu'au mois de juillet ; on voyait la Saubre grossir à vue d'œil et envahir les quais, les rues Neuve, St-Louis et St-Ghislain, dont les habitants ont dû se réfugier au premier étage de leurs maisons inondées, et faire un démenagement hâtif. La papeterie avait été atteinte la première, les ateliers de MM. Maillard, Luq et C^o ont été envahis à leur tour, particulièrement à l'égard de M. Desbarrères, rue de la Harpe d'or, 23.

A Valenciennes, une partie de la rue de Lille s'est trouvée inondée.

En vue au beau temps, les eaux ont commencé à baisser partout et tout danger est à présent conjuré.

On annonce la mort de Mme Négrier, dite des Grèves, chez son gendre, M. Labrousse, receveur des finances. Elle était veuve du général de division Négrier, ancien représentant du Nord et questeur de l'Assemblée constituante, tué sur la place de la Bastille aux journées de juin 1848.

Mme Négrier était dans sa quatre-vingt-septième année.

La souscription ouverte, à Lille, par le comité de charité libre s'élève aujourd'hui à la somme de 105,718 fr. 25.

La Société des Agriculteurs du Nord tiendra sa réunion mensuelle mercredi prochain, 7 courant, dans les salons du Grand-Hôtel de Lille, rue de la Gare. Cette réunion est la séance solennelle de l'année. En vue de l'ordre du jour :

Discours du président.

Compte-rendu des travaux de la Société.

Installation du nouveau bureau.

Question de détail. — Lettre adressée à M. Pierre Legrand, député, secrétaire de la commission d'agriculture.

Formation de la Société à la Société des agriculteurs de France.

Lettre adressée au président de la Société.

M. Delcroix-Bayart. — Recherches sur les causes de la baisse du prix du bétail et celles de l'écart qui existe entre la viande sur pied et la viande à la boucherie.

M. Florimond Desprez. — Communication sur l'amélioration des betteraves.

Un concours pour la place de professeur d'une classe élémentaire de piano au Conservatoire de Lille aura lieu le dimanche 25 janvier à onze heures du matin.

Voici les conditions du concours : 1° Avoir écrit un premier prix de piano dans une classe supérieure du Conservatoire de Lille ;

2° Exécuter un morceau classique et une fantaisie au choix du candidat ; 3° Lecture à vue : 4° Question pédagogique.

On peut se faire inscrire au Conservatoire tous les jours de midi à deux heures.

Hier vers trois heures de l'après-midi, un coup de feu retentissant dans la vaste maison sise à Wazemmes, rue du marché, n° 23, et occupée par les époux Chapus, rentiers. Quand on pénétra dans la salle où la détonation s'était fait entendre, un spectacle horrible frappa d'épouvante les assistants. Sur un fauteuil gisait au milieu d'une mare de sang le cadavre défiguré du propriétaire, M. Chapus. La tête fracassée n'était plus d'apparence humaine. Aux pieds du suicidé, on voyait étendu dans le sang un fusil Lefauchaux qui avait servi à l'accomplissement de son funeste dessein.

Il n'a pas été difficile de reconstituer le récit du suicide. Le fauteur dans lequel était assis M. Chapus au moment de sa mort, avait été placé vis-à-vis d'une glace. Le malheureux s'était ensuite posé dans la bouche le canon du fusil. Un seul coup avait suffi pour le tuer, en lui fracassant la figure et le crâne.

On ne peut attribuer le suicide de M. Chapus qu'à aux regrets amers éprouvés par lui depuis la mort de son fils, et que le temps n'avait pu adoucir, bien que plusieurs années se fussent écoulées depuis lors. Le soin tout particulier avec lequel le monument funéraire de M. Chapus était entretenu, les riches couronnes qui attestent sans cesse la douleur paternelle, les propos tristes que M. Chapus a tenus fréquemment, ne permettent pas de douter de la cause qui l'a conduit à une détermination aussi déplorable.

Il était âgé de 68 ans.

Les journaux de Lille annoncent que, dimanche dernier, à un lieu qui s'appelle des Quatre-Cheminés, tenu par M. Tiers une réunion de déserteurs belges, à laquelle assistaient plusieurs intéressés d'Armentières, Roubaix et Tourcoing. Elle fut présidée par M. F. Denoy, qui, après avoir, au nom des assistants remercié la presse de son bienveillant concours, a, en quelques paroles bien senties, fait comprendre le but de la réunion ; il en outre, informés les assistants que tout ce que la commission fait et fera sera complètement gratuit.

Il a invité tous ses compatriotes à prêter leurs concours à l'œuvre en engageant les intéressés à venir signer la requête déposée dans le local.

Les inscriptions seront reçues à dater de lundi 5 janvier, à sept heures du soir, jusqu'à nouvel ordre.

En toute circonstance, les intéressés seront informés par la voie des journaux.

Lémoi était grand, il y a quelques jours à Wasquehal, une femme de cette commune, M. L... partie pour Roubaix, le veille, n'avait pas reparu. On avait déjà organisé des recherches dans le village et les environs quand on apprit que Mme L... avait été arrêtée en flagrant délit de vol sur la Grande-Place de Roubaix. Le malheureux, pour se prémunir contre le froid, avait élevé deux coups d'étole qu'un agent est venu lui reprendre.

En route pour la frontière ! Antoine Andriaens né à Malines, 22 ans, graisseur. — Léopold Broyer, né à Lebecke, 22 ans, briquetier. — Philonée Claus né à Wetteren 25 ans, tissage. — Jean-François Dupont, né à Ischia, 46 ans, journalier. — Charles Gruson, né à Gheluvre, 35 ans, journalier. — Jean-Baptiste Savelis, né à West Capelle, 24 ans, charbonnier. — Léon Simons, né à Scheldt, 43 ans, journalier. — Charles Talpé, né à Brouges, 20 ans, fleur. — Louis Truyens, né à Tuggent, 34 ans, calandrier.

BOUCHAIN. — Un cultivateur de Marquette M. N. Vignolle, a eu un triste réveil le jour de l'an.

Un de ses domestiques est venu lui annoncer, vers quatre heures du matin, que pendant la nuit, trois despouilliers dépendant d'un grand de exploitation, avaient été dévalisés. Les renfermaient 150 poules et une dizaine de poulaines. M. Vignolle estime sa perte à 400 fr.

Les malheureux, qui ont dû être le nombre de cinq ou six, ont escaladé les murs et ont brisé les cadenas des portes des pouilliers pour accomplir leur projet. On croit qu'ils ont recouru à la fumigation pour asphyxier les volatiles, car pas un n'a échappé. On ne saurait pas dans la contrée qu'un vol de ce genre important ait été commis, sans que les voisins aient été avertis, sans que les voleurs aient laissé aucun indice ni aucun indice qui puissent aider la justice à les faire découvrir.

BOULOGNE. — Le tribunal correctionnel de Boulogne a condamné à six mois de prison et 3,000 fr. d'amende le garde-barrière de Saint-Pierre les-Calais, accusé d'incendie par imprudence et d'infraction à la police des chemins de fer.

CAMBRAI. — L'état de M. le vicomte général Bernard continue à s'améliorer sensiblement.

La nuit dernière, un incendie consumait une grange renfermant des récoltes, du foin, de luzerne, de blé, d'avoine et de bois située à la Neuville Saint-Rémy et appartenant à M. Philippe Canivet. La perte s'élève à 4,000 fr. environ et se trouve couverte par une assurance à la Cie l'Alpige. La cause de cet incendie n'est incertaine.

VALENCIENNES. — Le 8 courant un lien à Valenciennes, à une heure de relevée, à l'hôtel du Commerce, la réunion des maîtres de forge de la région du Nord, dans cette réunion aura lieu la discussion des six sur les fers et il est probable que le prix sera porté à 20 fr., comme on le suppose de moment.

Deux autres maîtres de forge, ont déjà envoyé leur circulaire avec le prix de 20 fr. pour les fers.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 4 janvier. — Pierre Quartier, rue du Fresnoy, et Olivier, 4. — Zulma Petit, rue St-Roch, 5. — Urbain Denulle, rue Neuve, 5. — Jean-Baptiste Deyckers, rue de la Harpe d'or, 23. — Constant Desbarbier, rue d'Alma, 117. — Alfred Devaux, rue des 7 Ponts. — Fannie Janssens, rue St-Laurent, 21.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 janvier. — Isabelle Nuttin, 74 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Bouche, 83 ans, à l'Hospice. — Marie Vaillet, 9 mois, rue des Anges, cour Dhont.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 4 janvier. — Henri Legrand, 39 ans, chef de magasin, et Elise Duchesne, 23 ans, chamareuse. — Fidèle Masurel, 21 ans, teinturier, et Léonine Caumont, 24 ans, sans profession. — Georges Masurel, 21 ans, sans profession, et Elise Leclercq, 18 ans, sans profession. — Léon Sander, 23 ans, sans profession, et Marie Van der Auwera, 21 ans, sans profession. — François Jovy, 25 ans, tisserand, et Marie Vautyenne, 18 ans, sans profession. — Joseph Parture, 46 ans, cordonnier, et Marie Van der Auwera, 23 ans, sans profession. — Pierre Losfeldt, 21 ans, tisserand, et Marie Losfeldt, 18 ans, sans profession. — Joseph Bueck, 26 ans, tisserand, et Philomène Vanmeersch, 17 ans, tisserand. — Alphonse Merx, 32 ans, savonnier, et Maria Vandendriessche, 20 ans, sans profession. — Guillaume Kind, 20 ans, tisserand, et Céline Dubois, 16 ans, tisserand. — Georges Jovelet, tailleur, et Noémie Fournet, couturière. — Léopold Messiaen, 26 ans, tisserand, et Marie Gosse, 27 ans, sans profession. — Julien Isaac, 23 ans, cordonnier, et Marie Artaes, 27 ans, couturière.

Etat-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 3 janvier. — Eugène Duquenois, Marlière. — Paul Picavet, rue des Bains.

Du 4. — Aristide Leizel, Flocon. — Pierre Bernart, Epine. — Marguerite Bousquart, rue Blanche portée.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 3 janvier. — Jean-Louis Lamblin, 45 ans et 8 mois, époux de Rosalie Pouilly, Pont Rompu. — Pauline Duterre, 2 ans et 4 mois, Rue du Prince.

Du 4. — Adèle Bacrot, 31 ans et 11 mois, épouse de Louis Vanlaere, Falloz. — Elise Lebrun, 2 ans 1 mois, Pont des Plats. — Alexandre Cateau, 4 ans et 4 mois, rue de la Folie. — Alfred Laperre, 35 ans, époux de Marie Duterre, Grand-Plaisir.

Convois funéraires & Obits

Les amis et connaissances de la famille DROISSART-DHONT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Joseph DROISSART, décédé à Hém le 3 janvier 1880, à l'âge de 48 ans, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu et de bien vouloir assister au CONVOI FUNÉRAIRE qui aura lieu le mercredi 7 courant, à 9 heures 1/2, en l'église d'Hém.

Obit solennel du mois sera célébré le lundi 26 courant, dix heures.

L'assemblée à la maison mortuaire, à la place d'Artois.

UN OBIT SOLLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 7 janvier 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Léon SÉLÉ, époux de Dame Victoire Delere, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1879, à l'âge de 41 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme un tenant lieu.

UN OBIT SOLLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-roi de l'église St-Etienne-Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 8 janvier 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Madame Joséphine DROISSART, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1879, âgée de 75 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme un tenant lieu.

UN OBIT SOLLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 8 janvier 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph LEBRE, décédé à Roubaix, le 7 décembre 1879, à l'âge de 77 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme un tenant lieu.

Mouvement comparatif de la condition publique de Roubaix.

Mouvement du mois de décembre 1877

8,545	colis de laine peignée	914,921 k ⁰⁰
8,545	» d'écaillures blouses	8,882
8,545	» de laine filée	67,918
8,545	» de soie	25,000
8,545	» de coton	251,034

1,570 colis pesant ensemble 1,242,751 k⁰⁰

Mouvement du mois de décembre 1878

10,505	colis de laine peignée	1,129,80
--------	------------------------	----------